

Novembre 2018

# **BULLETIN D'INFORMATION C.G.T. AU PERSONNEL DE L'ENFANCE CATALANE**



**ENFANCE CATALANE**

## **Service MASP : la santé et le social ne sont pas une marchandise**

La CGT et SUD de l'Enfance Catalane ont dénoncé dans la presse la fermeture du service MASP. Liée par une politique d'austérité budgétaire du Conseil Départemental. Voulant gérer l'action sociale comme n'importe quelle entreprise industrielle, recherchant une concurrence acharnée fondée sur le moins-disant social, les financeurs publics (État, Conseils Départementaux, Sécurité Sociale) compromettent la prise en charge et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables du Département. Les syndicats CGT et SUD restent vigilants en ce qui concernait les salariés de la MASP et leurs emplois.

Le syndicat CGT a par ailleurs rencontré la Vice Présidence du Conseil Départemental. Nous avons dénoncé les appels à marché de la mise en concurrence des associations. Qui en résulte une marchandisation du travail social. Nous leur avons dit que c'était le début de la case du social comme dans d'autres Départements. Ils ont reconnu que c'était la première fois que cela arrivait dans le Département. Face aux risques de licenciement nous leur avons demandé de prendre leur part de responsabilité et qu'aucun salarié face les frais de leur politique.

## **Échos Comité d'Entreprise**

Concernant la MASP, la CGT a donné un avis en demandant la reprise totale de tous les salariés de la MASP et qu'aucun ne soit licencié. Chacun doit jouer le jeu en prenant ses responsabilités ainsi que le Conseil Départemental qui est le premier responsable de cette situation. Nous demandons qu'une solution de reclassement soit trouvée pour la salariée licenciée en précisant que le Conseil Départemental pourrait avoir un poste à lui proposer.

La CGT a donné un avis négatif sur le nouveau règlement intérieur de l'Enfance Catalane, tant au CHSCT de RESEDA qu'au Comité d'Entreprise. Tant ce règlement intérieur ne jure que par la sanction et ne protège pas assez les salariés notamment par de la souplesse avant d'éventuelles sanctions.

Le syndicat CGT a rappelé à la direction que depuis janvier 2018, les salariés du service RESEDA devraient pouvoir prétendre à la subrogation pour la complémentaire santé en cas d'arrêt maladie. La direction au Comité d'Entreprise d'octobre s'engage à faire une subrogation totale (Indemnité Journalière Sécurité Sociale et complémentaire) comme dans les autres services pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Les représentants du personnel CGT de RESEDA puis les membres du Comité d'Entreprise CGT redemandent depuis deux ans l'application de l'article V13 de la Convention Collective BAD sur les contreparties liés aux salariés à temps partiel. Qui devrait être appliqué depuis 2006. Cet article stipule :**

- que pour les salariés à temps partiel et par dérogation aux dispositions légales, le nombre interruptions d'activités non rémunérées dans une même journée ne peut être supérieur à 3H
- que la durée totale de ces interruptions ne peut excéder 5 heures.
- que les parties conviennent dans le contrat de travail ou dans l'avenant d'une contrepartie parmi les suivantes :
  - l'amplitude de la journée ne dépasse pas 11 heures,
  - le salarié bénéficie de deux jours de repos supplémentaires par année civile,
  - les temps de déplacement qui auraient été nécessaires entre chaque lieu d'intervention si les interventions avaient été consécutives, sont assimilés à du temps de travail effectif.

Si la direction a imposé au temps partiels nouvellement arrivée l'amplitude de la journée ne dépasse pas les 11 heures.

Les représentants CGT précisent que ces propositions doivent être faites à la signature du contrat de travail ou par un avenant au contrat. Si accord, les parties inscrivent dans le contrat ou avenant de travail l'une des trois contreparties. En cas de désaccord ou de refus, l'employeur se doit de respecter l'article L3123-30 du code du travail, qui précise que l'horaire de travail du salarié à temps partiel ne peut comporter, au cours d'une même journée, plus d'une interruption d'activité ou une interruption supérieure à deux heures.

**Vous avez donc cette possibilité, même si lors du rendez-vous pour signer un avenant à votre contrat de travail, on ne vous en parlait pas.**

Après bien des réponses vagues de la part de la direction, la direction évoque qu'elle va enfin recevoir les salariés concernés pour mettre en place cette contrepartie liée aux salariés à temps partiel.

## **Tout augmente .... Sauf nos salaires Il faut les augmenter !**

Avec des centaines de milliers de manifestants dans plus de 2 000 rassemblements, la mobilisation du samedi 17 novembre a été un succès, Des actions ont même continué les jours suivants. Les actions du week-end des gilets jaunes expriment une colère légitime. Les hausses de prix des carburants les ont déclenchées. Mais c'est la hausse de trop, qui fait déborder un mécontentement bien plus large. Mais on sait tous, qu'il n'y a pas que le carburant qui augmente, il y a aussi le gaz, les mutuelles, le prix des caddie, ect.. Des salariés du public ou du privé, des chômeurs et des retraités participant aux blocages l'ont exprimé, en disant qu'ils n'en pouvaient plus des sacrifices et de devoir serrer la ceinture d'un cran de plus pour se déplacer, ne serait-ce que pour aller au boulot ou pour essayer d'en trouver ! Mais s'ils veulent se battre pour leur droit à l'existence, les travailleurs doivent cibler les donneurs d'ordre : cette classe capitaliste pour laquelle Macron est aux petits soins et qui mène la guerre aux travailleurs. C'est pour que les actionnaires des grandes entreprises continuent à amasser des milliards de profits que les travailleurs sont contraints à la survie avec des salaires trop faibles ou des allocations de chômage, lorsque les patrons prennent la décision de fermer des entreprises pour faire encore plus de profits. L'argent public, l'argent des impôts et des taxes, est de plus en plus consacré directement à la grande bourgeoisie. Ce sont les grandes entreprises du CAC 40 qui engrangent des milliards de subventions et de crédits d'impôts. Et si le gouvernement finit par décharger les petits patrons de la taxe sur les carburants, voire la supprime complètement, il cherchera un autre moyen de prendre dans les poches des travailleurs l'argent que la classe capitaliste exige. Pour empêcher notre niveau de vie de sombrer, nous devons exiger l'augmentation des salaires, des allocations et des pensions et leur progression au même rythme que les prix. Cela signifie engager une lutte d'ampleur contre le grand patronat et le gouvernement à son service. Aujourd'hui, demain et les jours suivants, qu'on ait participé ou non aux actions du week-end, il faut continuer à discuter entre travailleurs et se préparer à prendre l'argent qui nous manque chaque mois là où il est, dans les caisses du grand patronat !

